Pôle encadrement

LE JOURNAL UNSA DES ENCADRANTS DE LA RATP

N°59

Janvier 2023

Dans ce numéro :

Réforme des Retraites

NAO 2023

Politique de Rémunération de l'Encadrement

Les infos du Pôle Encadrement en un seul clic :

Pour recevoir nos publications à l'adresse mail de ton choix. RGPD et anonymat respectés.

L'édito

par Sébastien MORICE
Secrétaire du pôle encadrement

Une nouvelle année … Une nouvelle réforme ?…

En 2019, la précédente volonté de réformer nos systèmes de retraite avait abouti à la plus longue grève de l'histoire, qu'un vote parlementaire au moyen du 49.3, déjà à l'époque, semblait vouloir abréger.

Mardi 10 janvier 2023, Elisabeth BORNE présentait les grandes lignes du projet de réforme des retraites porté par le gouvernement.

Cette réforme prévoit un **allongement de la durée du travail** en reportant l'âge légal à 64 ans tout **en accélérant la durée de cotisation à 43 ans**.

Fidèle à ses valeurs, **l'UNSA**, ainsi que toutes les organisations syndicales, est farouchement **opposée au projet** porté par le gouvernement parce qu'il va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, notamment celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires. Il s'attaque aux travailleurs dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, à ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue.
Ce projet aggraverait également la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite et renforcerait les inégalités femmes-hommes.

Le régime général serait touché par cette nouvelle réforme dès septembre prochain si l'on en croit le calendrier du gouvernement présenté à ce stade.

Voici le scénario envisagé à la RATP :

- L'entrée en vigueur des nouvelles règles relatives à l'âge de départ (hausse de 3 mois par année de naissance) et à l'accélération de la réforme Touraine sont fixées à 2025 ;
- Les dispositions à cette fin seront prises par décret au premier semestre 2023, après consultation des régimes concernés.

La première journée de mobilisation du 19 janvier a été une réussite !
Restons mobilisés : RDV le 31 janvier pour sauver nos retraites !

Deux mesures vont venir se percuter et nous percuter de manière violente pour s'attaquer, d'une part, à l'âge de départ (+ 2 ans pour tous) via la réforme présentée, **et** d'autre part, à la durée de cotisation (43 annuités) via une accélération de la réforme Touraine!

Concernant l'âge d'ouverture du droit à la retraite :

Pour une DOD	Age plancher S	Age plancher A	Age plancher B
Avant le 01/01/2025	62	57	52
En 2025	62 et 3 mois	57 et 3 mois	52 et 3 mois
En 2026	62 et 6 mois	57 et 6 mois	52 et 6 mois
En 2027	62 et 9 mois	57 et 9 mois	52 et 9 mois
En 2028	63	58	53
En 2029	63 et 3 mois	58 et 3 mois	53 et 3 mois
En 2030	63 et 6 mois	58 et 6 mois	53 et 6 mois
En 2031	63 et 9 mois	58 et 9 mois	53 et 9 mois
En 2032	64	59	54

Concernant l'accélération de la réforme Touraine (nombre de trimestres nécessaires pour un taux plein), voici les projections basées sur les éléments présentés à ce jour pour le régime spécial RATP :

Pour une DOD en..	Nb trim. requis avant réforme	Nb trim. requis après réforme (sous réserve du décret)
2024	169	169
2025	169	170
2026	169	171
2027	170	172
2028	170	172
2029	170	172
2030	171	172
2031	171	172
2032	171	172
2033	172	172

Pour les contractuels, l'accélération est encore plus rapide puisqu'elle débute dès septembre 2023 !

Les salariés de notre entreprise refusent cette série de mesures paramétriques punitives dont le seul effet sera de les priver de deux ans de liberté.On l'a dit et redit : **les mesures proposées sont injustes, injustifiées.**

Les nombreux mouvements sociaux à venir, seront déterminants pour faire fléchir le gouvernement et sa réforme « dogmatique »

NAO 2023 : Pas de hausse de la valeur du point mais des points pour tous !

par Karine Charpentier
Secrétaire adjointe du pôle encadrement

Les Négociations Annuelles Obligatoires sont un temps annuel au cours duquel il est discuté des salaires ou encore du pouvoir d'achat des agents.

L'année 2022 a été exceptionnelle en matière d'inflation. Cette dernière s'est soldée, selon les chiffres de l'INSEE, par une inflation avoisinant les 7 %. A cela s'ajoute la hausse des prix des matières premières et de l'énergie.

Il était donc indispensable que la Direction redistribue la contrepartie attendue par les salariés, notamment au vu des efforts fournis tout au long de l'année, le taux d'inflation annoncé pour 2023 ne présumant aucune baisse significative.

C'est pourquoi, l'UNSA Groupe RATP a appelé la Direction à de véritables négociations salariales dans le cadre des NAO, l'objectif étant d'instaurer un **véritable contrat salarial** afin de participer à l'**amélioration du pouvoir d'achat de tous**.

Cet accord ne satisfera pas tous nos besoins en matière de pouvoir d'achat... Mais ce qui est pris n'est plus à prendre !

Afin d'envisager un contrat salarial digne de ce nom et en adéquation avec une inflation inédite, **les revendications de l'UNSA Groupe RATP ont été responsables et ambitieuses**. Bien que notre **demande de hausse de la valeur du point** n'ait pas abouti, la Direction a répondu, en partie à nos revendications, avec notamment :

- ☑ Une attribution de **20 points statutaires pentés** pour tous les salariés, en deux fois, soit 10 points en janvier et 10 points en juillet 2023.
- ☑ Des mesures exceptionnelles en terme d'**alimentation et de monétisation du CET**, avec la possibilité d'épargner 5 jours supplémentaires de Repos fixes (soit 10 au total) et de monétiser jusqu'à 15 jours épargnés (contre 10 actuellement).

En entendant les revendications de l'UNSA Groupe RATP, la Direction a envoyé un **signal positif à l'ensemble des salariés** lors des NAO, avec néanmoins une ***réserve concernant l'absence de hausse de la valeur du point***. Il faut désormais que ce signal ne se transforme pas en **signal d'alarme pour les agents d'encadrement** lors de la négociation annuelle de la Politique de Rémunération de l'Encadrement.

L'UNSA Groupe RATP gardera un haut niveau d'exigence !

Pour l'équité et la cohésion entre les catégories de personnel, l'UNSA Groupe RATP fait des propositions de bon sens.

En ces temps difficiles, il faut rassembler et non diviser !

Politique de Rémunération de l'Encadrement : de fortes attentes !

par Franck Chemla
Délégué Central Adjoint

L'UNSA Groupe RATP a fait des propositions visant à **éviter une « libéralisation »** de la « Politique de Rémunération de l'Encadrement » et à **reconnaître l'implication de tous les salariés**. Nous avons réaffirmé nos positions d'équité et de reconnaissance de l'encadrement dans les discussions annuelles, appelées **« Négociations Spécifiques Encadrement »** destinées à valoriser la politique salariale vis-à-vis des encadrants.

Ces négociations permettent, chaque année, de discuter du montant des enveloppes d'augmentation, des modalités d'attribution de l'avancement, du pourcentage d'attributaires ou encore des enveloppes de primes de résultats .

Il s'agit cette année, des premières Négociations Spécifiques Encadrement et l'UNSA Groupe RATP demande un geste fort de la part de la direction de l'entreprise en gardant un **haut niveau d'exigence**, à savoir :

Thème	Accord PRE	Position direction	Position de l'UNSA
Montant des enveloppes d'augmentation individuelle	Maitrises : 1,5% / an Cadres : 1,8% / an + enveloppe complémentaire négociée chaque année	Maitrises : 2,4% Cadres : 2,7%	Maitrises : 3,5% / an Cadres : 3,8% / an. Distribution intégrale.
Attributions d'avancement	Attributions mini, maxi et paliers à négocier chaque année.	Mini à 1% Paliers de 0,1%	Mini à 2% Paliers de 0,5%
Pourcentage d'attributaires	Avancement possible pour chaque chaque salarié tous les ans. Pourcentage d'attributaires mini à négocier chaque année.	Entre 60 et 80% de salariés	Eu égard à cette période d'inflation inédite : 80% d'attributaires minimum
Enveloppe primes de résultats	A définir chaque année avec un montant maxi : 1800 euros / Maitrise 6000 euros / Cadre	Fixation moyenne / agent : Maitrises : 645€ Cadres : 1730€.	Revalorisation de 20% des enveloppes. Fixation d'un niveau d'enveloppes mini garantis. Distribution intégrale.

L'UNSA Groupe RATP n'a jamais perdu et ne perdra jamais de vue l'objectif de se rapprocher d'un **système juste et équilibré**.

L'UNSA Groupe RATP s'est attachée à la performance sociale dans cette négociation en cherchant toujours à préserver les intérêts des encadrants et à valoriser leur implication notamment vis-à-vis de tous les projets de transformation que connait notre entreprise.

Nous resterons combatifs pour et dans vos interêts !

Au nom de toute l'équipe du pôle encadrement de l'UNSA, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2023. Militantes et militants de l'UNSA, nous aurons à cœur d'accompagner les salariés au quotidien afin de vous informer toujours au plus juste et sans démagogie. La question des salaires et les conditions de travail sans cesse remises en causes resteront au centre de nos combats communs.

Bulletin d'adhésion

RETRAITÉ ☐ ACTIF ☐

OPÉRATEUR ☐ CADRE ☐ MAÎTRISE ☐ MAE ☐

NOM* PRÉNOM* MATRICULE

FONCTION ATTACHEMENT* DÉPARTEMENT*

CODE LAC* DATE DE NAISSANCE DATE D'ENTRÉE À LA RÉGIE

ADRESSE* CODE POSTAL* VILLE*

TÉL. INTÉRIEUR TÉL. PORTABLE* TÉL. FIXE

EMAIL* NOM DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL

OBSERVATIONS DATE*

SIGNATURE*

Retraité : 30 € / an I **Opérateur :** 65 € / an I **Maîtrise & cadre :** 77 € / an.
Pour les renouvellements, remplir uniquement les noms, prénoms, matricule & les informations qui ont changé.
Bulletin d'adhésion à remettre à un militant **UNSA** ou à retourner par courrier au
Syndicat UNSA Groupe RATP – 11, rue Victor Hugo 93170 Bagnolet (courrier interne : LAC BAVH).
*Informations obligatoires.